

Edito



Lors des élections municipales du 15 mars 2020, vous avez choisi dans une démarche démocratique vos élus afin de gérer la commune pour les six années à venir. La nouvelle équipe, vue la situation inédite que nous avons tous vécue n'a été installée que le 27 mai dernier. C'est avec beaucoup de motivation et de conviction qu'elle a pris la mesure de la tâche qui l'attend et très rapidement a assuré la continuité du suivi des dossiers en cours.

Au nom de l'ensemble des élus du nouveau conseil municipal, je souhaite sincèrement vous remercier pour cette marque de confiance. Elle est la reconnaissance du travail accompli et un engagement à le poursuivre, en effet pour cette élection vous nous avez donné la légitimité pour mettre en action les projets que nous avons annoncés et débattus lors de la campagne électorale. Fidèles et déterminés, nous respecterons nos engagements et les évolutions à prendre en compte pour l'intérêt de notre territoire et de ses habitants.

N'étant pas encore sortis des périodes de confinement et autres contraintes liées aux différents protocoles, je tiens à remercier l'ensemble du personnel, qui a œuvré, œuvre et fait face aux difficultés liées à la COVID 19. En effet devant cette situation inédite, nous devons répondre aux directives gouvernementales et aux différents protocoles. Par rapport à cette crise sanitaire, la continuité des services a été et est assurée.

Dans ce bulletin municipal, premier de la nouvelle équipe, vous y trouverez notamment la présentation du nouveau conseil municipal, ainsi que des commissions, et aussi toutes les informations que nous n'avons pas pu diffuser pendant la période électorale et celle du confinement.

Pierre Faure
Maire de Quaix-en-Chartreuse

Sommaire

Le conseil municipal

p 2-3

Dossier

p 4 à 6

Les compétences de la commune et de la Métro

Finances

p 7

Ca se passe à Quaix

p 8 à 10

**Travaux
Rentrée
Marché
Associations
Déchets**

Entre nous

p 11

Infos municipales

p 12

Le nouveau conseil municipal est en place depuis le 27 mai 2020. La crise du coronavirus a légèrement retardé cette prise de fonction mais n'a pas démotivé les nouveaux élus. Cette équipe largement renouvelée dispose de compétences complémentaires qu'elle va mettre à profit, au service de la commune. Nous pourrons toujours compter sur l'expérience des élus qui renouvellent leur mandat pour continuer les projets qui ont débuté précédemment. Voici un tour de table de la nouvelle équipe, ainsi que la répartition des commissions !

Les élus



Pierre Faure
Maire
59 ans
L'autre côté de
Vence



Eric Rossetti
Adjoint
56 ans
Montquaix



Alexia Proust
Adjointe
37 ans
L'Aragnat



Philippe Giroud-Bit
Adjoint
62 ans
L'Aragnat



Alain Merle
Adjoint
64 ans
Montquaix



Agnès Cruzel
38 ans
Le Barbet



Julien Dorel
40 ans
Centre Bourg



Sébastien Falco
43 ans
Pétesset



Olivier Flaven
44 ans
Sous la Frette



Fanny Miech
40 ans
La Jars



Elise Moiroud
35 ans
Centre Bourg



Cédric Pélegrin
41 ans
L'Aragnat



Arnaud Pitre
45 ans
La Jars

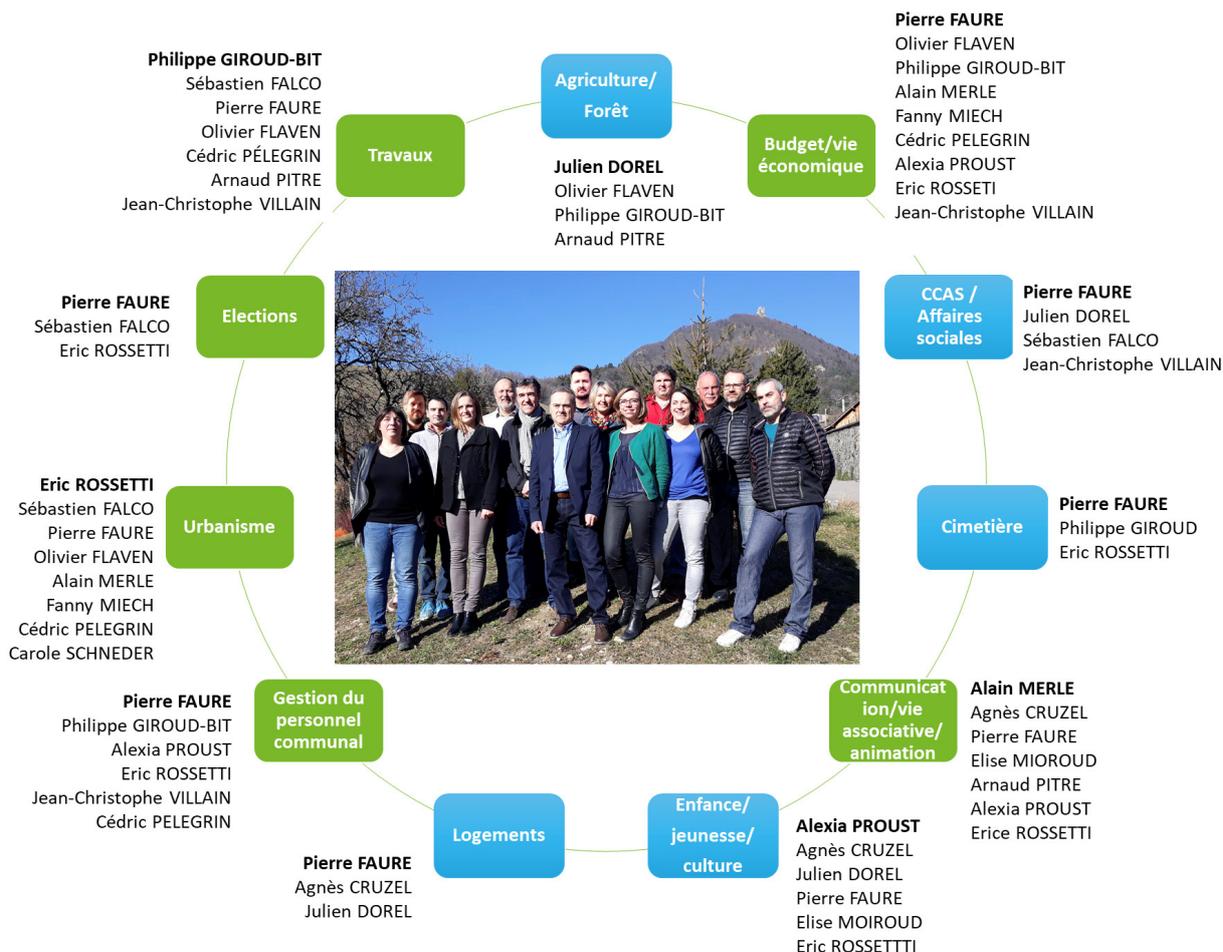


Carole Schneider
52 ans
La Frette



Jean-Christophe
Villain
41 ans
Le Barbet

Les commissions



Légende : Les présidents des commissions sont indiqués **en gras**. Les commissions en bleu sont ouvertes aux administrés, inscrivez-vous en mairie !

A noter : certains élus sont aussi délégués au Parc de Chartreuse (Alain Merle, Carole Schneider), au SIVOM du Néron (Pierre Faure, Eric Rossetti) ou d'autres organismes (SPL ALEC, Maison de l'emploi etc. liste complète en mairie).

Quelques chiffres

46,5 ans : c'est la moyenne d'âge de ce nouveau conseil !

L'âge médian est de **43 ans**, contre 55 ans en moyenne nationale (autant d'élus plus jeunes et plus âgés que l'âge médian)

33% femmes soit proche de la moyenne nationale pour les communes de moins de 1000 habitants (36%).

11 élus ont moins de 55 ans (73%) ce qui est supérieur à la moyenne nationale (50%)

source : insee.fr

Commissions participatives

Au cours du mandat, des commissions spéciales seront créées sur des thématiques particulières, issues de projets qui émergeront !

Les élus communiqueront à ce sujet afin de construire des groupes de travail dédiés, ouverts aux habitants !

Ce sera le cas notamment pour les projets d'aménagement du coeur du village.

Dans la situation sanitaire actuelle liée au COVID, les réunions et rassemblements de personnes sont limités. Les commissions participatives seront donc lancées dès que la situation sanitaire le permettra.

LES COMPETENCES DE LA COMMUNE

Le 15 mars dernier, les électeurs de notre commune se rendaient aux urnes pour renouveler les membres par les mesures de confinement, les nouveaux élus ont pris leurs marques et œuvrent de concert avec les sur les compétences d'une commune

Tout d'abord rappelons que la commune est une collectivité territoriale au même titre que les départements et régions. A ce titre elle bénéficie d'une "personnalité morale" qui lui confère une autonomie totale.

Précisons également que la commune et Grenoble Alpes Métropole sont deux entités distinctes et que la commune dispose de davantage de compétences que l'intercommunalité qui n'est pas, à ce jour, une collectivité territoriale. Toutes deux ont vocation à intervenir sur un même territoire et à interagir sans pour autant gérer les mêmes domaines.

En 1884, les communes se sont vu attribuer une **clause générale de compétences (CGC)** qui leur permet d'agir dans tous les domaines qui ne seraient pas expressément limités par la loi au sens large. Autrement dit, le conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune quelles que soient leur nature. Il n'est donc pas possible de dresser une liste exhaustive des compétences communales, toutefois certaines missions récurrentes ou traditionnelles ressortent. Nous reviendrons donc régulièrement dans ces bulletins municipaux sur une des compétences de façon plus approfondie dans une nouvelle rubrique « Comment ça marche ? ».

Pour cette introduction, nous présentons globalement dans ce bulletin les missions que chaque administré est en droit d'attendre de sa commune.

La clause générale de compétences comme légitimité de l'action communale

Cette clause permet aux communes d'exercer des compétences **étendues et non spécialisées** dès lors qu'il existe un intérêt public local suffisant. Ainsi au nom de la CGC, une commune peut dépasser le cadre des compétences énumérées par des lois, dans les seules limites de justifier d'un intérêt public suffisant et que la mission envisagée ne soit pas exclusivement attribuée par le législateur à une autre entité publique.

Pour information, la commune est à ce jour la seule collectivité à bénéficier de la clause générale de compétences puisque celle-ci a été retirée aux départements et aux régions en 2015. Ces derniers exercent donc uniquement des tâches attribuées par la loi.

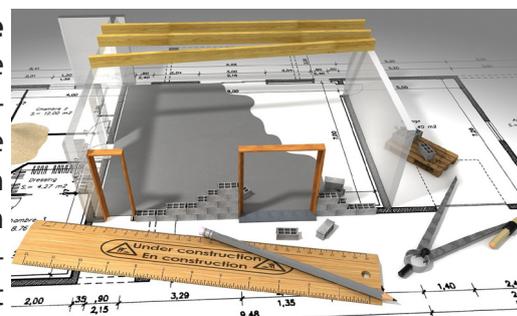
Pour illustrer des actions d'intérêt communal permises par cette clause, la commune de Quaix a participé à des projets d'envergure comme la dépollution de la Vence ou encore la mise en place d'une crèche pour enfants, la construction d'une salle polyvalente, la mise en place d'un réseau de chaleur à énergie renouvelable.

Des compétences étendues issues des lois de décentralisation

Les lois de décentralisation, dont celle de 1983, ont permis d'affirmer un transfert aux communes de deux compétences notables que sont l'urbanisme et l'enseignement.

Urbanisme : La commune a la tâche de **délivrer des permis de construire, autorisations de travaux** et de façon plus générale de se prononcer sur l'ensemble des questions liées aux autorisations d'urbanisme, aussi appelées application du droit des sols (ADS). Dans un rôle d'aménagement, la municipalité peut exercer un droit de préemption qui lui permet d'acquérir en priorité, dans certaines zones, un bien immobilier mis en vente. Attention, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a cependant été élaboré par la Métropole, qui de ce fait instruit toute demande.

Enseignement : La commune a la charge de la **création des écoles, leur entretien mais également de leur animation** notamment dans le cadre du temps périscolaire. Ainsi les temps dits de garderie ou de cantine sont conduits par les agents municipaux. A noter : la restauration scolaire est une compétence facultative et celle-ci découle donc d'une volonté du conseil municipal. Toutefois si ce service est mis en œuvre il doit respecter des obligations d'égalité d'accès et de neutralité des menus sur le plan de la laïcité. Autre précision



LES COMPETENCES DE LA COMMUNE

du conseil municipal sur fond de crise sanitaire. Sept mois plus tard, après une période de transition imposée aux agents municipaux. Le renouvellement de mandat offre ainsi une opportunité intéressante de faire le point

importante, la compétence pédagogique et la gestion du personnel enseignant incombent à l'Etat.

Des compétences traditionnelles issues d'une proximité avec les administrés

Voirie

Depuis le début du XVIIIème siècle et notamment une loi de 1824, la commune possède dans son domaine public un certain nombre de voies autrement appelées routes communales. Il lui appartient donc d'en assurer l'entretien et la sécurité d'utilisation. Toutefois à Quaix, la gestion de la compétence « voirie » est assurée par la Métropole, la commune gardant simplement à sa charge l'entretien des abords comme les caniveaux ainsi que les chemins et la plupart des voies non goudronnées.

Etat civil

Depuis 1884, les mairies exercent une fonction essentielle qui concerne chaque administré, à savoir l'état civil. En effet il leur incombe de tenir les registres de naissances, mariages ou encore décès mais aussi célébrer les mariages, délivrer des permis d'inhumer ou encore être des acteurs du recensement citoyen.

Elections

Par leur nombre et leur proximité avec les administrés, les communes se voient naturellement attribuer un rôle de chef de file en matière électorale. En outre, elles ont pour mission de tenir les listes, les bureaux de vote et de manière plus générale organiser l'ensemble des scrutins qui jalonnent la vie politique française.

Social

L'institution la plus parlante en la matière est certainement le centre communal d'action sociale (CCAS), qui permet à la municipalité d'animer et permettre un regroupement des administrés autour d'activités ou de festivités. Concernant Quaix, le CCAS organise les traditionnels « repas et colis des anciens » à l'occasion des fêtes de fin d'année. Une autre activité importante réside dans la tenue d'un plan communal de sauvegarde (PCS) qui permet de recenser les personnes vulnérables ou isolées afin d'être en mesure de leur porter rapidement assistance lors de canicules, épidémies ou crises sanitaires. Enfin un autre versant du volet social consiste en la construction et la mise à disposition à bas prix de logements sociaux.



Une pluralité d'acteurs en matière de gestion des réseaux

En matière de réseaux, le constat actuel est que les communes ont délégué bon nombre de leurs compétences. En effet depuis la loi dite NOTRe de 2015, la compétence "eau et assainissement" a été transférée à la Métropole. Ainsi la distribution de l'eau potable et l'assainissement sont exclusivement gérés par l'intercommunalité. Il en va de même pour le réseau routier dont la gestion a été en grande partie transférée. Toutefois sur toutes ces questions, mais aussi concernant la fibre ou les réseaux électriques, la commune garde un rôle d'alerte et d'avis auprès des services gestionnaires.

Le pouvoir de police du maire permet le maintien du bon ordre sur le territoire

Le Maire dispose d'un pouvoir de police général ou administratif qui lui permet d'assurer le maintien de l'ordre public sur le territoire. La notion d'ordre public comprend trois piliers que sont la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques. Ce pouvoir amène certaines communes à recruter des agents spécifiques qui forment ainsi la fameuse police municipale.

En outre, le maire dispose de compétences étendues pour maintenir le bon ordre dans sa commune mais certaines missions de police, comme celles concernant la circulation et le stationnement ou encore l'assainissement, ont été transférées à la Métropole.

LES COMPETENCES DE LA COMMUNE

A titre de conclusion il convient donc de retenir que si certaines compétences sont inhérentes à l'histoire ancienne des communes, il n'est pas envisageable de créer une liste exhaustive tant l'intérêt communal permet d'agir dans des domaines variés. Il convient également de retenir que certaines compétences sont transférées à la métropole, pour des raisons pratiques (comme l'éclairage public). Le tableau ci-contre illustre quelques répartitions comme exemples.

	Commune	Métropole
Voirie		✓
Eau		✓
Déchets	✓	✓
Ecoles, politique petite enfance	✓	
Projets intérêt général	✓	
Agriculture/Forêt	✓	
Urbanisme	✓	✓

A LA MÉTROPOLE

Eric Rossetti, élu Vice Président relation aux communes et proximité

L'ensemble du conseil municipal a décidé de rejoindre le groupe NMC (Nouvelle Métropole Commune) au sein de l'assemblée Métropolitaine, qui compte 119 élus.

Ce groupe est constitué de 25 élus de 25 communes, il est polypolitique et les valeurs auxquelles il se réfère sont la **solidarité, l'humanisme et l'écologie**.

NMC fait partie du groupe de la majorité à la Métropole et a soutenu la candidature de Christophe Ferrari à la présidence de la Métropole. Toutefois, il est à noter que chaque conseiller métropolitain reste maître de son vote quand celui-ci est à bulletin secret.



Interview d'Eric Rossetti

Peux-tu nous en dire plus sur ton rôle à la Métro ?

ER: J'ai l'honneur d'avoir été élu vice-président en charge des relations aux communes et de la proximité. Par proximité on entend : apporter une réponse au besoin de lien entre la Métropole et les communes. C'est un sujet important, transverse, passionnant où il y a énormément de choses à faire !

Des exemples à nous citer ?

Pour citer les principaux projets :

- Créer une direction générale de la proximité permettant de simplifier les questions/réponses autour des problèmes rencontrés ;
- Mutualiser des services entre la Métropole et les communes ou entre les communes elles même ;
- Repenser l'organisation, l'objet et la fréquence des conférences des Maires ;
- Créer un guichet mobile de proximité dans les communes ;
- Créer des commissions Métropolitaines au sein des conseils municipaux.

A cela nous pourrions rajouter une dizaine de propositions. C'est en partie ce que nous appellerons le pacte de gouvernance. Celui-ci est à construire ensemble dans un but commun afin que la Métropole, qui a fait pour ce mandat le choix de parier sur l'intelligence collective du territoire, trouve des solutions adaptées à la fois aux enjeux métropolitains et à la réalité des territoires.

Pour en savoir plus :

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/>

<http://adis-lametro.fr/>

Historique

Le 17 juillet 2020, la Métropole élit son président Christophe Ferrari.

Le 18 septembre 2020, elle en faisait de même pour ses 20 vice-présidents.

Le 25 septembre 2020, elle élit les représentants aux « outils » de la Métropole : le syndicat des mobilités, l'agence pour l'énergie (ALEC), le syndicat des eaux, La MC2, l'office du tourisme, la SEMITAG, les PFI, etc... pour ne citer que les plus connus.

Il reste à désigner au prochain Conseil Métropolitain les 9 Vice-présidents délégués venant en soutien des vice-présidents en charge de secteurs très vastes.

Compte administratif 2019 et budget 2020

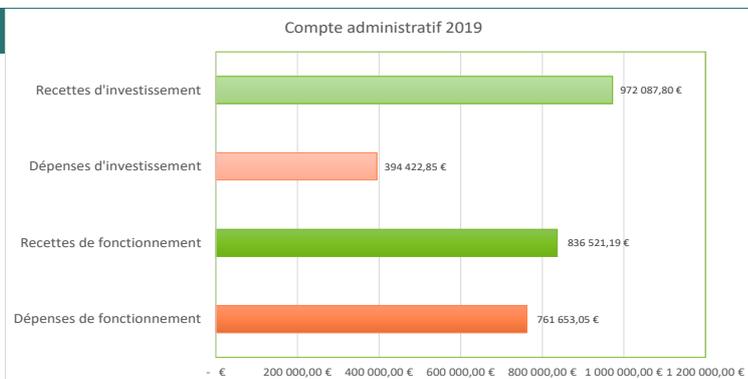
Gérer une commune est un exercice qui relève du juste équilibre entre ambition municipale et recettes communales (impositions) d'une part, et du juste équilibre entre dépenses de fonctionnement (le quotidien) et dépenses d'investissement (les grands travaux) d'autre part.

Grâce à une gestion rigoureuse, la commune a enregistré des résultats positifs qui lui permettent de maîtriser ses dépenses quotidiennes tout en maintenant les travaux d'investissements nécessaires à son développement.

Compte administratif 2019

En 2019, l'excédent de la section fonctionnement a été de **74 868,14 €**, cet excédent représente la capacité d'autofinancement de la commune.

A noter : le résultat excédentaire (577 664,95 €) de la section d'investissement correspond à des recettes non encore utilisées (reports calendaires).



Un point sur les taux

Les taux d'imposition 2020 sont identiques à ceux de 2019.

Taxe d'habitation 10,44 %

Taxe sur le foncier bâti 19,16 %

Taxe sur le foncier non bâti 51,77 %

Le budget 2020

• section de fonctionnement: **896 278,46 €**

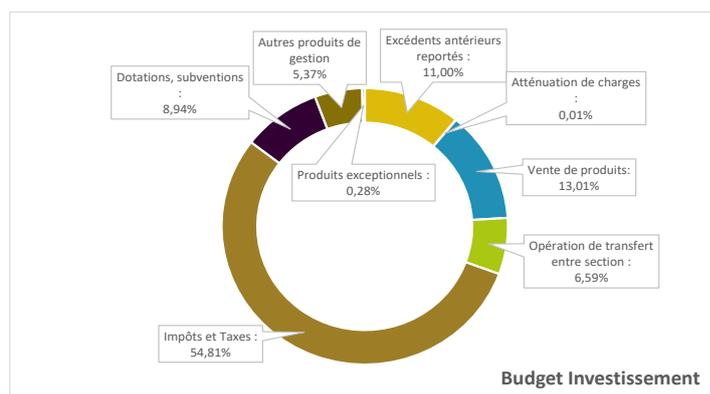
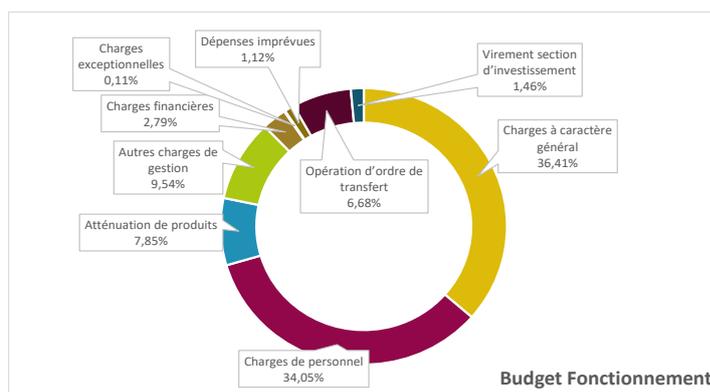
• section d'investissement: **619 771,54 €**

Le budget se répartit comme indiqué dans la figure ci-contre.

Un virement de 13 059,63 € de la section fonctionnement à la section d'investissement permet l'autofinancement d'une partie des travaux d'investissement.

Les principales opérations d'investissement en 2020 sont listées ci-dessous. A l'heure actuelle certains postes seront retardés à cause de la crise sanitaire.

Préau école	49 000 €
Remplacements portes extérieures cantine et salle polyvalente	23 500 €
Eclairage public	6 000 €
Réfection du plafond LILA SERVICES	8 000 €
Etudes zones P3	30 000 €
Remise en état du merlon La Méairie	5 000 €
Piste forestière Bonniel	70 000 €
Rénovation ch. du Maupas et du Boursin	9 000 €

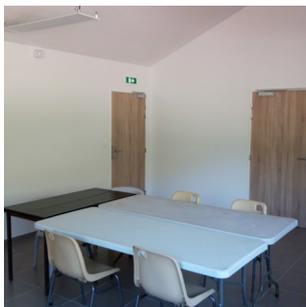


Les travaux en cours ou terminés

Ce sont des initiatives de l'équipe municipale précédente et nous en tirons les bénéfices

Le Barbet (terrain de sport) : 160 000€

Livraison de l'extension des vestiaires offrant une nouvelle salle (15 personnes), un espace convivial (ancien terrain de tennis) et des locaux de stockage pour l'AS Quaix Boules, l'AS Quaix Tennis, le verger et les équipements du terrain multisport.



A noter que cette salle sera utilisée pour des activités associatives régulières (Quaix des artistes est déjà prévu pour 2020/2021).

Isolation phonique: 41 000€

Réception des travaux de réfection des plafonds de la salle polyvalente et d'isolation phonique, mairie, refectoire et salle polyvalente.



Les bâtiments municipaux : 43 000€



Réception des travaux d'installation des serrures électroniques. A noter que cette installation facilite grandement la vie du personnel et des élus (finis les trousseaux de clefs), tout en permettant une gestion fine et sécurisée des droits d'accès (associations par exemple).

La piste forestière : 50 000€

La piste se situe sur le haut de la route de la croix de Chores dans le prolongement du chemin Bonniel. La commune a pu bénéficier d'une prise en main efficace du suivi des travaux par l'office national des forêts (ONF) ainsi que du soutien de la Région AuRA.

Concernant les différentes réalisations, Les travaux d'élagage et de bûcheronnage ont été effectués par la SARL CC Jay. Par la suite, l'ouverture de la piste principale et des voies annexes, ainsi que l'aménagement et le terrassement ont été réalisés par la SAS CARRON.

Les travaux achevés seront réceptionnés fin octobre et dès lors l'exploitation et l'entretien de la forêt sera permise dans les meilleures conditions possibles.

Dans le prochain bulletin, vous trouverez plus d'information sur la gestion des pistes forestières sur la commune.



Et si on allait au marché ?

La fromagerie d'Hélène

Hélène, une fidèle du marché, grande variété de fromages affinés en cave naturelle, mention spéciale pour le comté Prestige de 24 mois

Contact :
Lafromagerie.dhelene@gmail.com
06-19-17-79-37



« Faits maison » boucherie traiteur

Un autre fidèle du marché, Cyrille propose bœuf/ veau local de sa production à Corenc, porc, agneau, poulet et plats traiteurs.

Est présent au marché les semaines paires jusque fin février, reprise ensuite toutes les semaines.

Contact :
06-31-74-07-00



Le primeur du Dimanche

Rédouan propose une grande variété de fruits et légumes et un stand bio. Propose également du pain et viennoiserie pour déguster le café offert sur son stand.

Contact :
Redouan-mom@hotmail.fr
06-50-63-74-34



Vrac en Chartreuse

Anthony, le petit nouveau du marché propose une offre originale bio ou raisonnée de produits en vrac : épicerie sèche sucrée et salée, produits d'entretien, cosmétiques zéro déchet, fournisseur locaux privilégiés français.

Est présent au marché les semaines paires.
Contact : vracenchartreuse@gmail.com



Du côté des associations...

Tout avait bien commencé : chaque association avait trouvé sa place dans les salles communales (le total hebdomadaire des mises à disposition représente plus de 110 heures d'occupation), le terrain multisport s'offrait aux activités extérieures, la salle supplémentaire des vestiaires du Barbet avait permis de résoudre les derniers conflits Et puis le coronavirus a refait son apparition entraînant des restrictions sur ces mises à disposition. Nous espérons pouvoir reprendre un fonctionnement normal le plus rapidement possible.

Le four à pain se teste : Le dimanche 20 septembre 2020, la 1ère fournée test a été effectuée par l'association « Quaix Patrimoine et Animations ». Trois fournées avec au total 150 pains pétris, cuits dans le four et vendus aux habitants pour ce premier coup d'essai. D'autres mises en chauffe suivront pour apprendre à domestiquer « la bête » et être prêts pour la future inauguration (sans doute au printemps si le COVID le permet).



La déchetterie mobile s'est installée à Quaix



Gros succès pour cette initiative de la METRO et de la municipalité qui a permis d'évacuer les encombrants et autres déchets sans avoir à descendre à St Egrève. Une question unanime :



Quand vont-ils revenir ? Pour l'instant, on envisage une à deux fois par an, mais nous essaierons d'augmenter la fréquence.

Un nouveau broyeur

En plus du classique et performant broyeur thermique, un nouveau broyeur plus petit mais plus maniable est maintenant disponible en prêt. Il est électrique, se transporte facilement dans un coffre de voiture et permet de broyer des branches jusqu'à 3.5 cm de diamètre. C'est un complément efficace au gros broyeur thermique pour des travaux plus « légers » comme le broyage des déchets de haies. Modalités de prêt et planning disponibles en mairie.

Et toujours des incivilités aux abords des zones de tri

Une déchetterie à St Egrève, une déchetterie mobile qui vient à Quaix, des broyeurs en prêt (gratuit), et pourtant toujours des accumulations de déchets en vrac dans les zones de tri...

Aux personnes de bonne foi : Si ça ne rentre pas dans un container, c'est qu'il faut descendre l'objet en déchetterie !

Aux personnes de mauvaise foi : on étudie avec la METRO et la gendarmerie comment identifier et verbaliser les contrevenants. A bon entendeur



C'est la rentrée !

Les petits Queylards ont retrouvé le chemin de l'école mardi 1er septembre, après de longs mois sans école ou presque pour bon nombre. Madame Virginie GANZER dirige cette école.

L'organisation est la suivante :

- Une classe de petite et moyenne section avec 29 élèves : Madame Christelle HENRY assistée de Madame Véronique RODRIGUES, ATSEM.
 - Une classe de grande section et CE2 avec 28 élèves : Madame Mélissa JANIN (remplace Madame Denise TEXEIRA partie en retraite), assistée de Madame Brigitte CURRI, ATSEM.
 - Une classe de CP, CE1 avec 20 élèves : Madame Laurence CHEVALIER
 - Une classe de CE2, CM1 et CM2 avec 28 élèves : Madame Virginie GANZER
- Cette rentrée inédite marquée par le contexte épidémique de la COVID-19 a bien été préparée en amont par le corps enseignant, ainsi que le personnel communal.

Rentrée
2020
105 enfants
4 classes
1 nouvelle
enseignante

Agenda

Les travaux sur la route de Montquaix se poursuivent avec ouverture de la route aux usagers :
 - du lundi au vendredi le matin avant 8h30 et après 16h30
 - le mercredi entre 11h et midi
 - le samedi et le dimanche

Deux phases de travaux avec coupure de route et/ou alternats pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois sont déjà prévues par la Métro en 2021 et 2022

- Le mur en dessous de l'école à partir de **février 2021**
- Le pont des Moulins en **2022**

Nous vous tiendrons au courant des dates exactes et modalités de fermetures des routes, et pensez à aller régulièrement sur www.quaix-en-chartreuse.fr

Des travaux auront lieu pour construire un préau à l'école courant 2021, le projet sera présenté aux habitants en amont.

La bibliothèque rouvrira ses portes en novembre avec un protocole strict à respecter. Les bénévoles communiqueront à ce sujet prochainement.

Covid19 - Soyez prudents

Luttons ensemble contre la Covid-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire

Le virus responsable de la Covid-19 circule toujours activement sur le territoire de la Métropole...

Pour la santé de tous, et particulièrement nos aînés, soyons responsables ! Gardons nos distances physiques, mais ne perdons pas le lien ! Respectons les gestes barrières, et continuons les gestes de solidarité ! Si

vous vous sentez isolés, contactez la mairie pour voir comment rompre cet isolement.

Plus d'infos : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Le saviez-vous ?

Auparavant dénommée Quaix, la commune prend le nom de Quaix-en-Chartreuse le 9 février 1968

Nouveaux arrivants

Vous venez de vous installer à Quaix ? Venez nous rencontrer en mairie ! Nous tenons à votre disposition les informations complètes sur la commune et ses associations, la Métro, etc.

Premières neiges

Ne vous laissez pas surprendre par les premières neiges, nous vous conseillons de chauffer vos pneus neige dès début novembre !

Etat civil

Naissances

2019

Mathias Bizzini (photo), né le 10 novembre 2019, fils de Soline et Olivier Bizzini

Paul Ligozat, né le 16 décembre 2019, fils d'Alix et Thierry Ligozat



2020

Léana Lazzarotto, née le 3 janvier 2020, fille de Laetitia Monin et Pierrick Lazzarotto

Gaël Martin, né le 28 janvier 2020, fils d'Amélie et Sylvain Martin

Léa Staempflin, née le 31 mars 2020, fille de Fanny

Socquet-Juglard et Martin Staempflin
Milo Brunschwig (photo), né le 10 juillet 2020, fils de Delphine et Nicolas Brunschwig

Louison Didier, né le 15 juillet 2020, fils de Caroline Veyrat et Benjamin Didier.



In Memoriam

Raymond Bernard, décédé le 12 décembre 2019 à La Tronche

Vie municipale - Informations pratiques

NOUS JOINDRE

Les services administratifs

Téléphone : 04 76 56 82 66

E-mail : mairie@quaix-en-chartreuse.fr ou le formulaire contact du site internet

Adresse postale : 15, place Victor Jaillot - 38950 - Quaix-en-Chartreuse

Le service scolaire et périscolaire

Téléphone : 04 76 56 40 06

E-mail : administration@quaix-en-chartreuse.fr

Les services techniques (pour signaler un problème sur la voirie communale ou sur un équipement géré par la commune)

E-mail : st@quaix-en-chartreuse.fr

NOUS RENCONTRER

Les permanences du secrétariat

lundi de 13 h 30 à 17 h 00

mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

vendredi de 14 h 00 à 18 h 30

Les permanences des élus

> Pierre Faure, maire

> Les adjoints (voir page 2)

vous reçoivent sur rendez-vous.

RENCONTRER LE DÉPUTÉ DE LA 5^{ème} CIRCONSCRIPTION

Permanences de Catherine Kamowski

1, rue Conrad Killian - 38950 - Saint-Martin-le-Vinoux

Tel : 04 76 94 28 25

Uniquement sur rendez-vous. La question ou le dossier à traiter doit être transmis au préalable.

Pensez-y, beaucoup
d'informations pratiques et actualités
sont
disponibles en ligne sur
www.quaix-en-chartreuse.fr

Un problème sur la voirie, l'éclairage public ?

Un formulaire de la Métro est disponible en flashant le code ci-contre

ou contactez le 0 800 500 027 (appel et service gratuit de la Métro), de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h. En dehors de ces horaires, laissez un message.



A NOTER

Cabinet infirmier

Jennifer Lherbier 06.16.79.10.87

Soins à domicile ou au cabinet

Cabinet Kinésithérapie/Ostéopathie

04 76 56 90 19

Valentin BENNET, masseur-kinésithérapeute (domiciles (dont, entre autres le haut de Saint-Martin-le-Vinoux, L'Aragnat, La Frette) et cabinet.

Soline ISARD BIZZINI, masseur-kinésithérapeute et ostéopathe (domicile et cabinet).

Maud GHESQUIERES, masseur-kinésithérapeute et biokinergiste (cabinet).